

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d’Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 5 rue Notre-Dame, le lundi 11 août 2025 à 19 h 30, sous la présidence de mairesse suppléante madame Émilie Vaillancourt.

Présents :

Mme Émilie Vaillancourt,	mairesse suppléante
M. Robin Côté,	conseiller # 2
M. Sylvain Boily,	conseiller # 3
Mme Lily Paquette,	conseillère # 6 (<i>Présence à distance conformément à l'article 164.1 du code municipal</i>)

Absences motivées :

M. Michel Claveau,	Maire
Mme Mylène Blackburn,	conseillère # 4

Formant quorum.

Assistent également à la séance : madame Marie-Ève Roy directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Pascal Vermette, directeur général adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025;*
- 2.C) *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025.*

3. RÉOLUTIONS

- 3.A) *Nomination mairesse suppléante séance tenante;*
- 3.B) *Lettre d'entente 2025-01;*
- 3.C) *Étudiant aux travaux publics - Embauche;*
- 3.D) *Politique de rémunération 2025 - Adoption;*
- 3.E) *Politique de rémunération 2025 – Compensation rétroactive;*
- 3.F) *Entente intermunicipale relative à l'entretien et la réparation du 3^e rang Ouest;*
- 3.G) *Règlement numéro 2025-04 décrétant une dépense et un emprunt de 229 487 \$ visant des travaux de reconstruction d'un ponceau au rang 3 Ouest - Adoption;*
- 3.H) *Démarche municipalité amies des aînés (MADA) – Confirmation d'un mandat et de la composition du comité de pilotage local de la démarche MADA au sein de la collectivité d'Hébertville-Station.*

4. DON ET SUBVENTION

- 4.A) *Travail de milieu secteur Sud;*
- 4.B) *Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean;*
- 4.C) *Journée Portes Ouvertes Mangeons local du Saguenay-Lac-Saint-Jean.*

5. URBANISME

- 5.A) *CCU – Démission.*

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.A) *Projet de fusion municipale – Point d’information.*

7. **LISTE DES COMPTES**

8. **CORRESPONDANCE**

Aucune.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 34, monsieur le maire Michel Claveau préside l’assemblée, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. **ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR** **R.10405.08.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur Sylvain Boily et résolu à l’unanimité des membres présents;

D’accepter l’ordre du jour tel que présenté.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025** **R.10406.08.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE l’exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 8 juillet et celui de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025** **R.10407.08.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE l’adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 8 juillet et celui de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 soit acceptée.

3. **RÉSOLUTIONS**

3.A) **NOMINATION MAIRESSE SUPPLÉANTE SÉANCE TENANTE** **R.10408.08.2025**

CONSIDÉRANT l’absence du maire et que la mairesse suppléante, madame la conseillère Lily Paquette assistait à la séance à distance conformément à l’article 164.1 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l’unanimité des membres présents;

DE NOMMER madame la conseillère Émilie Vaillancourt en tant que mairesse suppléante pour la séance régulière du 11 août 2025.

3.B) **LETTRE D'ENTENTE 2025-01**
R.10409.08.2025

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective 2024-2028;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties concernant l'implantation du régime de retraite à financement salarial (RRFS-FISA) suite au vote majoritaire de l'assemblée générale;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ADOPTER la lettre d'entente 2025-01 entre la municipalité d'Hébertville-Station et le syndicat des employés municipaux de la municipalité d'Hébertville-Station (FISA).

3.C) **ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE**
R.10410.08.2025

Il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE procéder à l'embauche de monsieur Emrick Delisle à titre de journalier étudiant aux travaux publics pour 2025 conjointement avec la municipalité de Saint-Bruno au taux horaire de 16,10\$ de l'heure en raison de 40 heures par semaine pour notre municipalité jusqu'au 30 août 2025.

3.D) **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 - ADOPTION**
R.10411.08.2025

CONSIDÉRANT l'absence de politique de rémunération des entraîneurs à contrat au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT le projet de politique soumis au conseil;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ADOPTER la politique de rémunération des entraîneurs à contrat telle que modifiée en ce qui a trait à la révision.

3.E) **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 – COMPENSATION RÉTROACTIVE**
R.10412.08.2025

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique de rémunération des entraîneurs à contrat conformément à la résolution # 10411.08.2025;

CONSIDÉRANT la proposition émise par la coordonnatrice en loisirs concernant la justification d'une compensation pour un entraîneur déjà en service et que celle-ci fut bien documentée;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à la majorité des membres présents;

D'ACCEPTER la proposition de compenser les services des entraînements de basketball de monsieur Jérémie Renaud pour un montant de 289,80\$ incluant la ses services de la saison hivernale et printanière de 2025.

3.F) **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA RÉPARATION DU 3^{ÈME} RANG OUEST**
R.10413.08.2025

Déclaration d'intérêts

Monsieur le conseiller Sylvain Boily déclare un conflit d'intérêt et/ou apparence de conflit d'intérêts concernant ce point à l'ordre du jour et se retire de la séance pour la durée de la discussion et de la décision.

ATTENDU QUE le 3^e rang Ouest est un chemin public situé en partie sur le territoire d'Hébertville-Station et en partie sur celui du Saint-Bruno;

ATTENDU QU'il y a lieu de voir à l'entretien et la réparation du 3^e rang Ouest;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ. C. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale visant la réalisation de travaux d'entretien et de réparation du 3^e rang Ouest.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à la majorité des membres présents;

D'ADOPTER le projet d'entente proposé par notre aviseur légal concernant l'entretien et la réparation du 3^e rang Ouest;

QUE monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient dûment autorisés à signer l'entente au nom de la municipalité et que prenne effet ladite résolution.

Retour du conseiller

Monsieur le conseiller Sylvain Boily revient à la séance.

3.G) **RÈGLEMENT 2025-04 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 229 487 VISANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU AU RANG 3 OUEST - ADOPTION**
R.10414.08.2025

Déclaration d'intérêts

Monsieur le conseiller Sylvain Boily déclare un conflit d'intérêt et/ou apparence de conflit d'intérêts concernant ce point à l'ordre du jour et se retire de la séance pour la durée de la discussion et de la décision.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 229 487 \$
POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU
RANG 3 OUEST**

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville-Station est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ainsi que par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville-Station désire effectuer des travaux de reconstruction d'un ponceau dans le secteur du rang 3 Ouest;

ATTENDU QUE les travaux à être effectués par la Municipalité représentent une somme estimée à 458 972 \$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QUE les travaux sont défrayés 50% par la municipalité de Saint-Bruno conformément à la résolution # 139.06.25 jointe en annexe B au présent règlement;

ATTENDU QUE le fonds général est insuffisant pour payer l'ensemble des sommes prévues pour lesdits travaux de réfection de la rue Saint-Wilbrod inscrits au présent règlement;

ATTENDU QUE pour garantir le remboursement du coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt remboursable sur 20 ans est nécessaire;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le présent règlement ne nécessite que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec compte tenu que les travaux sont des travaux d'infrastructures et que le remboursement de l'Emprunt sera effectué par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lily Paquette appuyé par monsieur Robin Côté et résolue unanimement que le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station adopte le règlement 2025-04 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule des présentes fait partie intégrante du Règlement 2025-04 comme si au long récité.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 229 487 \$ pour des travaux de reconstruction d'un ponceau rang 3 Ouest et portant le numéro 2025-04.

ARTICLE 3 OBJET

Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 229 487 \$ pour effectuer les travaux de reconstruction d'un ponceau avec ses particularités énoncées dans l'estimé détaillé préparé par le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est en date du 11 juin 2025, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A ».

ARTICLE 4 OBJET

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 229 487 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal autorise un emprunt de 229 487 \$ pour une période maximale de 20 ans.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT PAR LA TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Michel Claveau,
Maire

Marie-Ève Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière

Retour du conseiller

Monsieur le conseiller Sylvain Boily revient à la séance.

3.H) **DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) –
CONFIRMATION DU MANDAT ET DE LA COMPOSITION DU
COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL DE LA DÉMARCHE MADA AU SEIN
DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**
R.10415.08.2025

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu la confirmation officielle de l'acceptation de sa demande collective au programme Municipalité amie des aînés (MADA) et du financement concomitant le 12 février 2025;

ATTENDU QUE la collectivité d'Hébertville-Station est partie prenante à cette démarche collective et qu'elle a déjà manifesté son intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de cette démarche, les autorités du programme MADA exigent que soit confirmé, par résolution, la composition (les membres) du comité de pilotage local, leurs responsabilités ainsi que le mandat dévolu audit comité de pilotage de la localité d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce comité aura pour mandat de réfléchir et de réaliser la politique MADA locale ainsi que le plan d'Action qui en découlera, en participant notamment à la réalisation et à la validation du diagnostic du milieu, en déterminant les enjeux locaux prioritaires, en collaborant à la rédaction de la politique et du plan d'action, à leur mise en preuve, leur suivi et leur évolution;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par monsieur Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station entérine la nomination et désigne les personnes suivantes au comité de pilotage local :

- Madame la conseillère Lily Paquette;
- Madame Marie-Ève Roy, directrice générale;
- Madame Ariane Tremblay, coordonnatrice en loisirs;
- Madame Rolande Larouche, citoyenne engagée;
- Madame Hélène Lavoie, citoyenne engagée.

QUE la municipalité consente à ce que la répartition des responsabilités entre les membres du comité soit discutée et déterminée lors de la première rencontre de ce dernier, suite à la formalisation de sa composition et son mandat.

4. DON ET SUBVENTION

4.A) **TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD**
R.10416.08.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE REMETTRE un montant de 100 \$ à titre de commandite pour leur activité de financement (Tirage de paniers-cadeaux).

4.B) **REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORT SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**
R.10417.08.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OCTROYER un montant de 50 \$ comme soutien financier à l'athlète Zoé Beaumont qui a représenté la région lors des 9^e Jeux du Québec à Trois-Rivières et faisant partie de notre communauté.

4.C) **JOURNÉE PORTES OUVERTES MANGEONS LOCAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**
R.10418.08.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE REMETTRE une gratuité pour les équipements demandés telles les tables, les chaises et les tables à pique-niques. Ne disposant pas de barrières de type « anti-meutes », un montant de 230 \$ sera donné pour la location le cas échéant avec pièces justificatives à l'appui.

5. URBANISME

5.A) **CCU – DÉMISSION**

Le point de reporté à une séance reporté à une séance ultérieure.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.A) **PROJET DE FUSION MUNICIPALE – POINT D'INFORMATION**

L'information est diffusée.

7. **Liste des comptes**
R.10419.08.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.10420.08.2025

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20 h 14.

Madame Émilie Vaillancourt,
Mairesse suppléante

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale